

ANCIEN CIMETIÈRE DE PLOVAN

- ▣ **Typologie** : édifices religieux et leurs abords
- ▣ **Nom** : ancien cimetière entourant l'église
- ▣ **Commune concernée** : Plovan
- ▣ **Acte et date de classement** : décret du 28 décembre 1936
- ▣ **Critère de classement** : historique
- ▣ **Surface** : 0,05 ha
- ▣ **Statut de propriété** : communal
- ▣ **Existence d'autres mesures de protection ou de gestion sur le site** : monuments historiques classés: calvaire et clocher de l'église
- ▣ **Existence d'un site classé, inscrit ou d'une ZPPAU(P) contigu(s)** : néant

Description

L'ancien cimetière est implanté autour de l'église de Plovan, au cœur du centre bourg.

Il ne subsiste aujourd'hui qu'une pierre tombale posée sur l'herbe, au sud-ouest du placître. Ailleurs, le sol est en sable et grave, excepté sur une petite surface enherbée.

Des plantations d'hortensias blancs agrémentent le mur sud de l'ancien cimetière tandis que des jardinières de plantes annuelles accompagnent l'entrée de l'église et le muret donnant sur la rue.

Placé devant l'entrée de l'église, un calvaire donne de l'ampleur à l'édifice et au placître.



▲ L'unique pierre tombale présente dans le cimetière.

▼ L'environnement très minéral du placître de l'église.





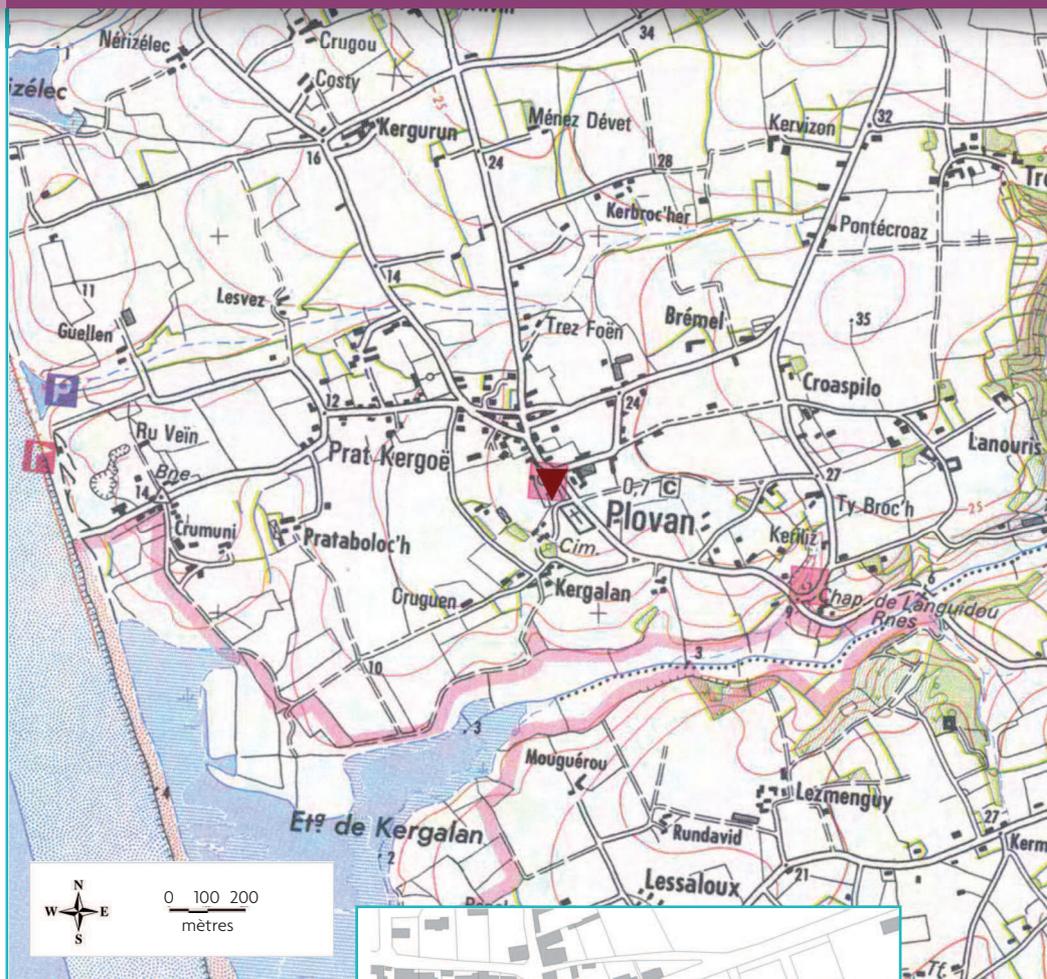
Diagnostic

Le cimetière a disparu. La seule trace de son existence passée est une dalle tombale située derrière l'édifice.

Le sol, très minéral, ne valorise pas l'église. Les quelques jardinières agrémentant le site sont trop petites et en quantité insuffisante pour équilibrer la surface minérale du sol et le volume de l'église.

En revanche, les plantations et la surface enherbée au sud permettent une rupture avec l'ambiance minérale et la mise en scène végétale du mur de pierre.

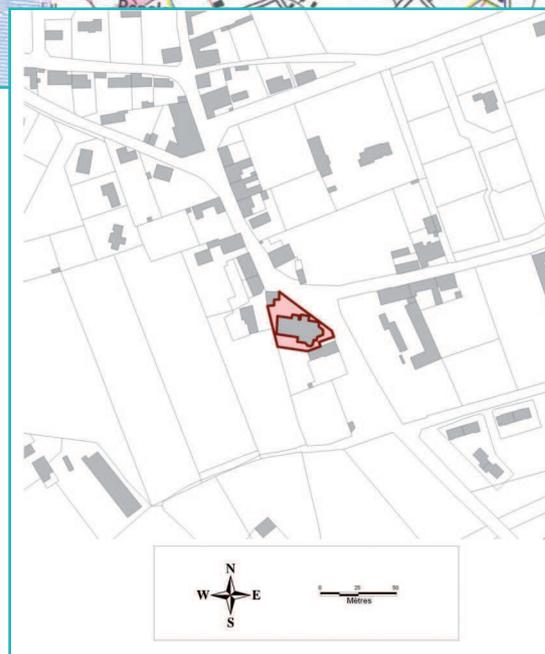
Les spots lumineux, dirigés vers l'église, sont bien intégrés au sol.



▼ Le calvaire participe à la mise en scène de l'église.



▼ Les hortensias mettent en valeur le mur de pierre.



Enjeux - Orientations

- ▣ Assurer la conservation du patrimoine bâti et de la dalle résiduelle.
- ▣ Valoriser l'aménagement paysager.